



Doute sur la paternité de ma fille

Par **sambo**, le **04/09/2012 à 21:25**

bonsoir,rnrnJe suis marié, j'ai 2 enfants dont un fils de 9 ans et une fille de 9 mois.rnAyant eu un doute sur la paternité de ma fille de 9 mois, j'ai procédé à la réalisation d'un test de paternité.rnJe n'ai pas encore les résultats mais dans l'éventualité où le test me dévoilera que je ne suis point le père, j'aurai aimé connaître mes droits, la démarche à poursuivre....rnMerci de votre réponse
cordialement
rnrnThomas

Par **sleepy**, le **04/09/2012 à 21:42**

vos droits par rapport a quoi ?

Par **sambo**, le **04/09/2012 à 21:53**

et bien j'ai reconnu cet enfant et je suis officiellement le père mais s'il s'avère que par les tests ADN je ne le suis pas, suis je toujours considéré comme le père? surtout que j'envisage un divorce. Dois je avoir la garde de l'enfant? dois je payer une pension alimentaire? comment légalement faire reconnaître que je ne suis pas le père? que faire en fait?

Par **sleepy**, le **04/09/2012 à 22:12**

il est possible d'engager une action en déclaration judiciaire de non-paternité devant les

tribunauxrnsi vous etes reconnu comme n'étant pas le pere, pas de droit de garde, pas de pension alimentaire

Par **sambo**, le **04/09/2012 à 22:23**

merci.rnCela prend beaucoup de temps comme action en justice pour que cela soit reconnu?rnmerci encore de votre réponse rapide et efficace

Par **sleepy**, le **04/09/2012 à 22:30**

j'ai aucune idée de la durée de la procédure surtout que cela est variable en fonction des tribunaux

Par **sambo**, le **04/09/2012 à 22:48**

merci beaucoup